



COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2020

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 27/02/2020
Date d'affichage : 12/03/2020

Présents : M. Thierry SPAHN, Maire
MME Jocelyne DELALLEAU, Adjointe
MM Daniel JORDAT, Jean STEFUNKO, Marc ROBIN, Adjoint
MMES Françoise VERGNORY, Marie-Madeleine FONTANEAU, Patricia SINEUX,
MM Jean BERTIN, Wenceslas LOPEZ arrivé à 21h04, Christophe NAUGUET arrivé à 20h45

Absent excusé : M. Patrick VALET ayant donné procuration à M. BERTIN

Absents : MMES Jocelyne LERUSE, Joëlle PAQUERIAUX, Pascale GUILLOTEAU, et M. Frédéric PAQUERIAUD

M. Daniel JORDAT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▲ Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2020
- ▲ Acquisition de parcelles (Le Fond Villeron-Hautin)
- ▲ Comptes de gestion 2019 : Budgets commune et service de l'eau
- ▲ Comptes administratifs 2019 : Budgets commune et service de l'eau
- ▲ Vote des taux de la fiscalité directe locale
- ▲ Budgets primitifs 2020 : Budgets commune et service de l'eau
- ▲ Informations diverses

1) Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

** Arrivée de M. NAUGUET **

Monsieur le Maire précise concernant les points suivants :

Acquisition du bâtiment de la colonie des Tilleuls : la signature du compromis de vente devrait intervenir dans les prochains jours, la caisse des écoles du XIIème arrondissement de Paris ayant acté la vente à la mairie de Villeblevin. M. Spahn précise que cette décision est souveraine ; le bien étant la propriété de la Caisse des écoles du XIIe.

Vidéo protection : les offres reçues sont en cours d'analyse par le bureau technique. C'est l'aboutissement d'un dossier qui a été initié en 2018 à partir d'une pré-étude de la Gendarmerie, rappelle M. le Maire.

Accueil des jeunes ados proposé par la CCYN : ce service va être développé grâce à des moyens supplémentaires alloués par la CCYN. Actuellement à Villeblevin, cet accueil a lieu une fois par semaine au préfabriqué de la montagne.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Acquisition de parcelles (Le Fond Villeron – Hautin)

M. le Maire expose qu'il serait souhaitable pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées Le Fond de Villeron : C-0973 ; C-0974 ; C-1574 ; C-1575 ; C-1577 ; C-1578 ; C-1580 ; C-1581 et Hautin : YD-0026 constituant une unité foncière de 2348 m² appartenant à M. JANET Gérard, afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

** Arrivée de M. LOPEZ **

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 10 000 € le prix d'achat pour l'ensemble.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition des parcelles appartenant à M. JANET Gérard : Le Fond de Villeron : C-0973 ; C-0974 ; C-1574 ; C-1575 ; C-1577 ; C-1578 ; C-1580 ; C-1581 et Hautin : YD-0026
- Fixe le prix de cette acquisition à dix mille euros (10 000€) pour l'ensemble.
- Dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte et tous documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

3) Comptes de gestion 2019 : Budgets commune et service de l'eau

➤ Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Budget service de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget annexe du Service de l'Eau. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

4) Comptes administratifs 2019 : Budgets commune et service de l'eau

➤ Budget Commune

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019 du Budget de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	1 374 282, 48 €
	RECETTES :	1 526 002, 33 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	655 962, 15 €
	RECETTES :	968 782, 10 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 :	151 719, 85 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2019 :	1 135 722,75 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	1 287 442, 60€

Résultat d'Investissement de l'exercice 2019 :	312 819,95 €
Excédent d'Investissement reporté au 01/01/2019 :	91 092, 63 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019 :	403 912, 58 €

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence au doyen d'âge Monsieur STEFUNKO. Celui-ci demande à l'assemblée s'il y a des objections puis fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Commune faisant ressortir un résultat de clôture de : **+ 1 691 355, 18 €**

➤ Budget service de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019 du Budget du service de l'Eau qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	141 762,08 €
	RECETTES :	186 048,93 €
Section d'Investissement	DEPENSES :	104 525,00 €
	RECETTES :	59 877,82 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 :	44 286,85€
Excédent de Fonctionnement reporté au 01/01/2019 :	43 884,99€
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	88 171,84€

Résultat d'Investissement de l'exercice 2019 :	- 44 647,18€
Excédent d'Investissement reporté au 01/01/2019 :	101 004,06€
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2019 :	56 356,88€

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence au doyen d'âge Monsieur STEFUNKO. Celui-ci demande à l'assemblée s'il y a des objections puis fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Service de l'Eau faisant ressortir un résultat de clôture de : **+ 144 582,72**

5) Vote des taux de la fiscalité directe locale

Après étude des propositions budgétaires, la commission des finances, qui s'est réunie le 2 mars 2020, a proposé à l'unanimité des membres présents que pour l'année 2020 les taux de la fiscalité directe locale restent stables.

Monsieur le Maire rappelle :

Les taux commune d'imposition des taxes directes locales n'ont pas augmenté ces trois dernières années, contrairement aux bases d'imposition qui elles ont augmentées (+3.21% entre 2017/2018 et +0.55% entre 2018/2019). Il précise qu'à ce jour ces bases pour 2020 ne sont pas connues.

La Dotation Globale de Fonctionnement pour la commune de Villeblevin : DGF en 2016 -20 680€ (-9.30%) ; en 2017 -12 573€ (-6.23%) ; en 2018 +632€ (+0.35%) ; en 2019 -8 091€ (-4.26%).

Au terme de la loi de finances 2020, l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive, cependant les montants individuels de DGF attribués en 2020 peuvent être en hausse ou en baisse selon l'évolution de situation de la collectivité au regard des critères de calcul (population ; potentiel fiscal et financier...) et des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF. A ce jour les dotations ne sont pas connues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ Décide de maintenir les taux et donc d'approuver les taux suivants pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation : **20,61%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **22.12%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **68.50%**

Cotisation foncière des entreprises : **sans objet (prélèvement par la CCYN)**

6) Budgets primitifs 2020 : Budgets commune et service de l'eau

➤ Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **Décide** d'affecter le résultat de la façon suivante :

<u>AFFECTATION RESULTAT 2019</u>	
<u>Pour rappel</u> Excédent reporté de la section Investissement de 2018 :	91 092,63 €
<u>Pour rappel</u> : Excédent reporté de la section Fonctionnement de 2018 :	1 135 722,75 €
<u>Soldes d'exécution de l'exercice 2019 :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de :	312 819,95 €
Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de :	151 719,85 €
<u>La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :</u>	
En dépenses :	- 734 524,75 €
En recettes :	11 644,00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement estimé</u>	318 968,17 €
<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</u>	318 968,17 €
<u>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002)</u>	968 474,43 €

➤ **Vote** le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 410 095.48€	2 410 095.48€
Section d'Investissement	2 559 360.80€	2 559 360.80€

➤ **Budget Service de l'eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **Décide** d'affecter le résultat de la façon suivante :

<u>AFFECTATION RESULTAT 2019</u>	
<u>Pour rappel</u> : Excédent reporté de la section Investissement de 2018 :	101 004,06 €
<u>Pour rappel</u> : Excédent reporté de la section Fonctionnement de 2018 :	43 884,99 €
<u>Soldes d'exécution de l'exercice 2019 :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de :	-44 647,18 €
Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de :	44 286,85 €
<u>La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :</u>	
En dépenses :	- 25 500,00 €
En recettes :	1 045,00 €
<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	0,00 €
<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</u>	0,00 €
<u>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002)</u>	88 171,84 €

- **Vote** le budget primitif 2020 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	276 329.84€	276 329.84€
Section d'Investissement	118 496.88€	118 496.88€

7) **Informations diverses**

Informations de Monsieur le Maire :

♦ Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020 : 853 logements d'habitation et 1741 bulletins individuels collectés. M. le Maire adresse ses remerciements aux quatre agents recenseurs pour leur collaboration et aux habitants pour leur participation. Il est rappelé que les données sont traitées anonymement par l'INSEE.

♦ La caisse des écoles a reçu le 13.02.2020 la somme de 3507.40€ au titre d'une prestation invalidité décès de M. VAN LERBERGUE Guy. Ce dernier est vivement remercié par les membres du Conseil.

M. le Maire laisse la parole aux membres du Conseil Municipal :

M. Stefunko :

♦ Informe que le logement d'urgence est terminé. Les agents communaux y ont effectué des travaux de rénovation (plomberie, électricité...) et il a été aménagé en partie avec le mobilier de la maison de M. Mariage. Ces travaux ont été réalisés avec beaucoup de soins et de qualités professionnelles.

M. le Maire précise que sur les deux dernières années, c'est l'ensemble de ce bâtiment qui aura été rénové pour lui donner une pluri-activité (Agence Postale, cabinet infirmier, logement d'urgence).

Enfin, M. Stefunko remercie les élus et agents communaux avec qui il a collaboré pendant ses 19 ans de mandat. M. Spahn le remercie en retour pour son dévouement, ses compétences et sa grande disponibilité.

M. Jordat :

♦ Dit avoir assisté à la dernière réunion du SIVU (Fourrière) du mandat et souhaite une amélioration du fonctionnement de cette assemblée pour laquelle le quorum n'était jamais atteint. M. le Maire s'interroge sur le territoire certainement trop étendu que couvre cette entité ; ce qui génère ces dysfonctionnements.

♦ Dit également avoir assisté à la dernière réunion du SDEY et transmettra les comptes rendus.

M. le Maire à Mme Vergnory :

L'informe d'une visite préalable de l'UDAP (Unité Départementale Architecture et Patrimoine) mardi prochain. Cette Unité fera une visite avec l'architecte des bâtiments de France pour les travaux de l'église, avant toute étude avec l'ATD pour mettre en place un plan pluriannuel de travaux et ce afin de pouvoir prétendre, le cas échéant, aux aides régionales ; et ce, même si l'église n'est pas classée.

M. Lopez :

♦ Interroge M. le Maire sur les possibilités d'installation d'un médecin sur la commune.

M. le Maire répond que deux situations sont possibles. Soit trouver un médecin qui soit salarié de la commune auquel il faut mettre à disposition un local aménagé et un secrétariat, ce qui représente un coût important pour la commune. Soit trouver un médecin qui souhaite s'installer ce qui n'est pas chose aisée aujourd'hui. Un intermédiaire nous a mis en relation avec un médecin potentiellement intéressé, mais M. le Maire précise ne pas vouloir en dire davantage pour ne pas donner de faux espoirs. Une période de gratuité du local serait proposée si ce projet venait à se concrétiser.

♦ Interroge M. le Maire sur l'état de la D 156 entre Villeblevin et Villeneuve la Guyard.

M. le Maire l'informe que ce dossier est suivi par nos conseillers départementaux et lui-même. Des études préalables ont été menées il y a 2 ans par l'UTR 89. Il précise que cette année des fonds importants ont été consacrés à la réfection du pont de Pont sur Yonne ; mais reste attentif à ce que la réfection de cette voie ne soit pas oubliée l'année prochaine.

♦ Interroge également M. le Maire sur la redynamisation commerciale du centre bourg.

M. le Maire répond être en contact avec plusieurs grands groupes qui font actuellement de la prospection pour l'implantation de surfaces commerciales de type commerce multi-services dans le nord de l'Yonne. Deux autres franchisés ont également envisagé une installation à Villeblevin mais actuellement la commune n'a pas de surface dédiée à leur proposer.

Mme Fontaneau demande où se ferait ce projet.

M. le Maire répond qu'un commerce pourrait s'installer dans la future construction Mon Logis rue de Champfleury, dans le local initialement prévu pour la bibliothèque qui, elle, serait installée dans la colonie des Tilleuls.

À ce sujet, Mme Fontaneau demande où en est ce projet.

M. le Maire répond que la déclaration d'ouverture de chantier a été déposée il y a près de 6 mois et que depuis une douzaine de réunions de chantier ont eu lieu. Les travaux sont donc en cours même si ce n'est pas visible. Il rappelle la complexité d'un tel édifice qui n'a aucun rapport avec la simple construction d'un pavillon. Dans le cas présent, il s'agit de deux bâtiments qui doivent s'insérer dans une trame urbaine dense et des précautions liées aux bâtiments voisins doivent être prises. Le projet a été plusieurs fois retardé suite à des études complémentaires sur l'infiltrabilité des sols afin de préserver les caves du voisinage lors de la pose des puisards. Un retard est également survenu du fait du refus d'un riverain de signer l'autorisation de modifier sa toiture. Ce dernier était en train de vendre son bien et ne voulait pas le voir doté d'une servitude. M. le Maire précise également que le lot échafaudage avait été retiré du marché et a dû y être à nouveau inséré. Enfin la décision gouvernementale visant à mettre à la charge des bailleurs sociaux la réforme de l'APL a grevé le budget de 30 % et le bailleur a dû se refinancer en abandonnant des projets sur le territoire.

Mme Delalleau :

♦ À son tour, remercie M. Stefunko de son engagement sans faille pour la commune ; ses compétences et sa mémoire vont manquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h28
Le Maire, Thierry SPAHN



*A lire sur le site de la commune : Note synthétique sur les Budgets Primitifs 2020

* Les budgets primitifs 2020 sont consultables en mairie aux heures d'ouverture